

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2024

---

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE45

présenté par

M. Garot, rapporteur

à l'amendement n° CE|14 de M. Dive

-----

### ARTICLE 2

Compléter le quatrième alinéa par les mots :

« à la santé et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Je tends ici la main à la proposition faite par le groupe Horizon lors de la discussion générale. Les actions d'éducation qui doivent être soutenues dans le cadre du dispositif « Territoire zéro faim » doivent en effet concerner l'alimentation mais également l'agriculture comme le propose M. Dive et la santé, comme le propose M. Benoit. Tout cela fait système pour une alimentation plus saine et accessible à tous.